

Foire aux questions

Délocalisation de l'école Des Monarques, édifice Marie-Rollet

1. Déménagement

À quel endroit l'école de mon enfant sera-t-elle délocalisée?

Dès la prochaine rentrée scolaire :

- la maternelle et la 1^{re} année seront délocalisées au 4315, rue Beaubien Est ;
- la 2^e année et la 3^e année seront délocalisées au 6755, 36^e Avenue ;
- la 4^e année, la 5^e année et la 6^e année resteront à St-Jean-Vianney (6455, 27^e Avenue).

Quand est-ce que le déménagement sera effectué?

Il sera fait par des déménageurs dans la 1^{re} semaine de juillet pour le 6755, 36^e Avenue et se déroulera à la mi-août pour le 4315, rue Beaubien Est. Les enseignants s'installeront au retour de leur congé en août avant la rentrée scolaire.

Combien de temps durera la délocalisation?

La durée planifiée de la délocalisation est prévue pour trois ans. La communauté de l'école Des Monarques, édifice Marie-Rollet devrait réintégrer ses locaux à la rentrée 2025-2026.

2. Transport scolaire

Est-ce qu'il y aura un système de transport organisé pour la durée de la délocalisation ?

Oui. Le transport scolaire sera offert aux élèves en fonction de la [politique de transport](#).

Quand allons-nous connaître l'heure et le coin de rue auquel mon enfant doit se rendre?

La carte d'embarquement de votre enfant vous sera envoyée en août afin de vous donner toutes les informations (heure, coin de rue, réglementation, etc.). Les routes de transport sont conçues pendant l'été une fois que les inscriptions au transport scolaire sont complétées.

Selon son lieu de résidence, votre enfant devrait embarquer dans l'autobus entre 7 h 35 et 7 h 50 le matin et il devrait être redéposé au même coin de rue entre 15 h 50 et 16 h 15 en fin d'après-midi.

Quelles mesures sont mises en place pour assurer la sécurité des tout-petits durant le transport scolaire?

Les élèves de maternelle s'assoient généralement à l'avant de l'autobus, ce qui facilite la proximité avec le conducteur. De plus, nous utilisons une application mobile qui permet aux parents de suivre le déplacement de leur enfant, peu importe l'âge, en autobus.

Les arrêts d'autobus seront prévus de façon à être le point de chute de plusieurs enfants à la fois. Votre enfant ne devrait donc pas être le seul à attendre l'autobus ou à s'y faire déposer en fin de journée.

Sachez également qu'aucun enfant d'âge préscolaire ne sera déposé à son arrêt au coin de la rue si le parent n'est pas présent pour l'accueillir, à moins d'autorisation contraire.

Si le parent est absent à l'arrivée de l'autobus, le conducteur ramène l'enfant à son école transitoire et le parent devra aller y récupérer son enfant.

Comment fonctionne le transport scolaire pour un enfant en garde partagée?

Si les deux parents habitent dans le secteur de l'école Des Monarques, édifice Marie-Rollet, il est possible d'adapter le transport scolaire une semaine sur deux.

Est-ce qu'il y aura du transport scolaire durant les journées pédagogiques?

Il n'y aura pas de transport scolaire lors des journées pédagogiques. Par contre, le service de garde sera ouvert pour les parents qui désirent y déposer leurs enfants.

Est-ce qu'il y aura un débarcadère pour les élèves ?

Oui, un débarcadère pour permettre aux parents de déposer leurs enfants et pour les autobus est prévu dans chacun des lieux transitoires.

3. Service de garde

Quel sera l'horaire du service de garde ?

L'horaire du service de garde sera de 7 h à 18 h dans l'ensemble des lieux transitoires.

4. Vie scolaire

Est-ce qu'il y aura des services de professionnel dans tous les lieux transitoires?

Oui. Les professionnels (orthopédagogue, orthophoniste et technicien, technicienne en éducation spécialisée) offriront leurs services dans l'ensemble des lieux transitoires.

Est-ce qu'il y aura un service de traiteur dans tous les lieux transitoires?

Oui.

Est-ce que l'horaire scolaire sera accommodant pour les parents qui ont des enfants qui iront à plus d'un bâtiment scolaire?

L'école Des Monarques est habituée à évoluer dans trois bâtiments distincts. Soyez assurés que l'école fera preuve d'indulgence et que l'horaire des classes sera fait en prenant compte des parents ayant des enfants évoluant à plus d'un de nos bâtiments scolaires.

5. Accueil des classes de maternelle

Est-ce que mon enfant qui entre à la maternelle pourra visiter le 4315, rue Beaubien Est?

Considérant que les travaux au 4315, rue Beaubien Est ne seront pas terminés d'ici la mi-juillet, une visite de l'école n'est malheureusement pas possible. Sachant comment il est important pour les nouveaux élèves de s'acclimater à leur nouvelle communauté scolaire, les élèves qui entreront à la maternelle à la rentrée 2022-2023 sont invités, le 30 mai, à venir rencontrer les enseignants et les spécialistes sous le thème d'une fête en pyjamas.

Lors de la rencontre prévue le 27 juin prochain, nous pourrons davantage parler des lieux où vos enfants feront leur entrée à la maternelle et du déroulement.

6. Travaux

Quels sont les travaux effectués à l'école Des Monarques, édifice Marie-Rollet?

Le CSSDM procédera à des travaux de démolition et à la reconstruction complète du bâtiment de l'école Des Monarques, édifice Marie-Rollet. Au terme de ce chantier, l'école

bénéficiera, entre autres, d'un bâtiment complètement neuf et d'une cour d'école réaménagée.

Le quartier aura accès à une école moderne avec, entre autres, 14 classes, des espaces de collaboration, un local d'arts et un carrefour d'apprentissage.

Quel est l'échéancier des travaux à l'école Des Monarques, édifice Marie-Rollet?

Le chantier se déroulera en deux phases afin d'assurer une meilleure gestion des coûts et du temps.

Phase 1 : Démolition du bâtiment existant et finalisation des plans et devis. Début des appels d'offres.

Phase 2 : Construction de la nouvelle école Des Monarques, édifice Marie-Rollet.

Il est prévu que les travaux seront finis au 4315, rue Beaubien Est pour la rentrée scolaire 2022-2023.